



JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2018-2019



A remplir intégralement
En cas de première demande, fournir une photo d'identité

Nom du club : GOS COUZON N° d'affiliation du club : 541518

IDENTITÉ

NOM : Sexe : M / F
PRENOM : Nationalité : FR / UE / ETR
Né(e) le : / / Ville de naissance :
Adresse (1) : CP : Ville :
Pays de résidence : Email (1) :
Téléphones : fixe mobile
(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

CATÉGORIE(S)

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ

Saison : - Nom du club :
Fédération étrangère le cas échéant :

ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
 Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OFFRES COMMERCIALES

Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case
Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case
Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts.
Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL (ARTICLE 70.3 DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX)

Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :
- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (disponible au lien : <https://www.fff.fr/e/l/gse-li.pdf>), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :
 Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires.
 Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.
Dans tous les autres cas (ex. : première demande de licence), vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,
Pour les joueurs (2) :
- ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football
- en compétition,
- en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).
Pour les dirigeants :
- ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.
Date de l'examen : / / (1)
Bénéficiaire (nom, prénom) (1)
Signature et cachet (1)(5) (1)

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encore noire souhaitée).

Pour un licencié MINEUR

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.
Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
Représentant légal du demandeur :
Nom, prénom :
Signature

Pour un licencié MAJEUR

Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
Demandeur :
Signature

Représentant du CLUB

Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.
Nom, prénom :
Le / / Signature :

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

N° Siret : 779 686 302 00026

N° Affiliation : 541518

www.gos-couzon.footeo.com

Correspondance des Tailles				
XS	S	M	L	XL
122-128	128-137	137-148	147-158	158-170



Taille Choisie	
Veste	Pantalon

Réservé au Club
Catégorie :
U

GROUPE OLYMPIQUE SPORTIF COUZONNAIS
Stade Johanny Dufresse
Rue Gabriel Péri
69270 Couzon au Mont d'or

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018-2019

<i>Licencié</i>	
Nom :	Prénom :
Né(e) le :	à
Adresse du joueur :	
Code Postal :	Ville :
Tél :	Mobile :
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Email :@.....	

Responsable Légaux	Cotisation 150 Euros
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	ESPECES :€ Versé le
Nom :	CHEQUES (à l'ordre du GOS Couzon)
Adresse (si différente de celle du licencié) :	Chèque 1 :Septembre 2018
Code Postal : Ville :	Chèque 2 :Octobre 2018
Téléphone :	Chèque 3 :Novembre 2018
Mobile :	* l'ensemble des chèques au 1er versement
Email :	Autres : (Carte M'Ra....).....
Profession Père :	Chèques vacances et coupons sports acceptés
Société :	La cotisation comprend :
Profession Mère :	- l'adhésion au GOS Couzon & 3 Cartons de Loto
Société :	- l'assurance de la pratique sportive
	- l'encadrement et la participation aux entraînements
	- Dotation Nike

Je suis disponible ponctuellement pour donner un coup de main au club lors des manifestations

Je certifie qu'un règlement intérieur m'a été remis

Je suis informé que l'éducateur responsable de la catégorie à besoin de l'aide de tous les parents notamment pour le transport des enfants lors des compétitions disputées à l'extérieur	Le GOS Couzon peut, sur demande vous délivrer un reçu du montant de votre cotisation
--	--

N° Siret : 779 686 302 00026



N° Affiliation : 541518
www.gos-couzon.footeo.com



GROUPE OLYMPIQUE SPORTIF COUZONNAIS
Stade Johnny Dufresse
Rue Gabriel Péri
69270 Couzon au Mont d'or

AUTORISATION PARENTALE (Licencié de moins de 18 ans)
Déplacements - Pratique du Football - Sorties Extra Sportives

SAISON 2018/2019

Je soussigné (e)

Demeurant à

Représentant légal de l'enfant mineur

Autorise ce dernier à :

- Pratiquer le football de compétition et d'entraînement au sein du GOS Couzon.
- Participer aux manifestations du club, et aux sorties extra sportives organisées par le club
- Effectuer les déplacements sportifs, entraînements ou sorties extra sportives à bord du véhicule personnel d'un membre du club où parent accompagnateur et décline toutes responsabilités au GOS Couzon
- Etre photographié ou filmé, et être diffusé sur le site internet du club ou autres médias (ex : presse...)

Il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée

Fait le..... à

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les règles du code sportif de l'association Groupe Olympique Sportif Couzonnais (G.O.S.C.), sise à Couzon au Mont d'Or, et dont l'objet est la pratique du Football.

Tous les licenciés du GOSC sont tenus de le respecter dans son intégralité. Les parents des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

Le présent règlement est affiché en permanence au club house.

Titre I – Dispositions générales

Article 1er Composition

Conformément à ses dispositions statutaires, l'association du G.O.S.C. est composée d'un comité de direction, d'un bureau et de membres adhérents.

Article 2 Cotisation

Le versement de la cotisation annuelle est obligatoire au moment de l'inscription et doit être établi par chèque à l'ordre de l'association. Des facilités peuvent être accordées si nécessaire et des paiements échelonnés sont possibles jusqu'au 31 octobre, dernier délai. Passée cette date, tout licencié ne s'étant pas acquitté de sa cotisation ne pourra pas jouer.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission ou d'exclusion.

Article 3 Admission de membres nouveaux

Tout nouvel adhérent s'engage à remplir une fiche de renseignements le concernant, lors de la signature de la licence.

A la signature de sa licence, tout nouvel adhérent prend connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter scrupuleusement.

Le comité de direction se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un membre sans être tenu de motiver sa décision.

Titre II Rôle des entraîneurs et éducateurs

Article 4 Comportement

Tout entraîneur et éducateur doit être, par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Article 5 Organisation

Les éducateurs sont chargés d'utiliser, de mettre en place voire d'améliorer, les moyens de communication permettant la diffusion d'informations relatives à la vie du club et de leur équipe.

Notamment, ils devront fournir à tous les joueurs un calendrier des entraînements et des compétitions, une fiche de renseignements du club, avec les coordonnées des membres du bureau et de l'encadrement de leur équipe, et le présent règlement intérieur.

Par ailleurs, après chaque match ou entraînement, ils devront s'assurer de l'état de propreté des locaux utilisés (vestiaires, local à matériel, club house,...). Ils sont responsables du rangement du matériel qu'ils auront utilisé.

Titre III Rôle des joueurs

Article 6 Engagement envers le club.

Tout joueur au club en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochable sur et en dehors du terrain.

Tout joueur licencié doit se tenir à disposition du club en acceptant et respectant :

- Le calendrier des entraînements fixé par les entraîneurs
- Les choix fait par les entraîneurs pour la composition des équipes
- Les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club s'est engagé.

Tout joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par le club ou les collectivités. Le joueur s'engage à respecter le matériel et doit aider au rangement de celui-ci, en fin de séance.

Article 7 Convocation aux matchs

Tout joueur doit honorer les convocations de match, et en cas d'indisponibilité, en avertir l'entraîneur ou l'éducateur le plus rapidement possible.

Article 8 assiduité aux entraînements et aux compétitions.

Le football étant un sport collectif, il apparait normal que chaque joueur participe, dans la mesure du possible, aux différents entraînements, matchs ou tournois proposés tout au long de l'année par les entraîneurs du club.

Titre IV Dispositions diverses

Article 9 Manifestations

Toute manifestation organisée sous le contrôle et au nom du club, sera faite dans un but non lucratif pour toutes les personnes prenant part à son organisation et à sa réalisation. Leur bénéfice reviendra de plein droit et en totalité, pour l'association.

Article 10 Utilisation des infrastructures de l'association

Les locaux et les terrains de sport du club sont strictement interdits pour tout usage privé. Ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'une manifestation, ou d'une compétition organisées par l'Association. Toute personne ne respectant pas cette disposition, s'expose à des poursuites judiciaires, soit de la part de l'Association, soit de la part de la Mairie de Couzon, propriétaire des installations.

Le Comité de Direction